Vente par	DESCRIPTIF DE TERRAIN à BATII
à	issus d'une ZAC
Commune de COURSEULLES SUR I	MER Loi MACRON
- Section ZB n°258	

PLAN DE VENTE PROVISOIRE

Article L.115-4 du Code de l'Urbanisme :

« Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif dudit terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat.»

Article L.271-1 du Code de la construction et de l'habitation :

« Pour tout acte ayant pour objet la construction ou l'acquisition d'un immeuble à usage d'habitation, la souscription de parts donnant vocation à l'attribution en jouissance ou en propriété d'immeubles d'habitation ou la vente d'immeubles à construire ou de location-accession à la propriété immobilière, l'acquéreur non professionnel peut se rétracter dans un délai de dix jours à compter du lendemain de la première présentation de la lettre lui notifiant l'acte...»

ZAC: "Saint Ursin"

Approbation du dossier de réalisation en date du 17/10/2019.

Lot n°: 215 SURFACE S= 490 m² SURFACE PLANCHER S= 140 m²

- résulte du bornage EFFECTUÉ AVANT TRAVAUX le
- Contrôle du bornage effectué le
- résulte du bornage EFFECTUÉ APRÈS TRAVAUX le

DESCRIPTIF DU BIEN VENDU

Le plan de vente du lot indique :

En limite Nord : 14.00 m en bordure de la voirie créée dans le cadre de l'opération.

En limite Est : 35.00 m en bordure du lot Section ZB n°257 (lot n°214).

En limite Sud: 3.80 m en bordure du lot Section ZB n°256 (lot n°208) et 10.20 m en bordure du lot Section ZB

°255 (lot n°207).

En limite Ouest: 35.00 m en bordure du lot Section ZB n°259 (lot n°216).

Dressé le 18/12/2023 par

Vincent DELALANDE

Géomètre-Expert à FLEURY SUR ORNE

Signature:

L'acquéreur affirme avoir pris connaissance du descriptif objet des présentes

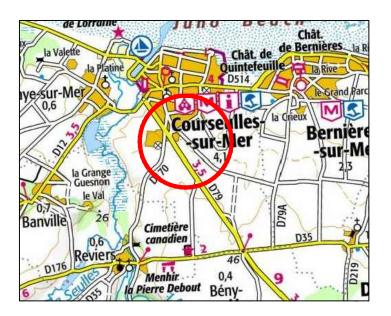
Signature de l'acquéreur

Caractéristiques de la superficie réelle :

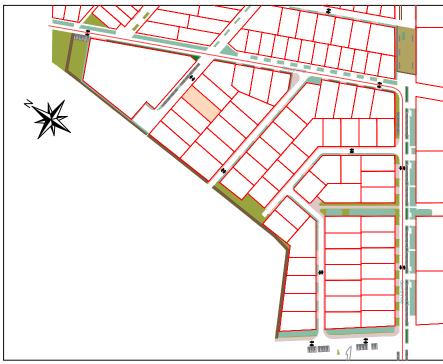
La superficie réelle est obtenue à partir de mesures prises sur le terrain entre limites réelles, c'est à dire définies contradictoirement avec les propriétaires riverains y compris la Commune pour les chemins ruraux, et (ou) fixées unilatéralement par la procédure de l'alignement pour les voies communales, départementales et nationales. Seules les limites réelles ainsi déterminées par un Géomètre Expert inscrit à l'Ordre sont garanties.

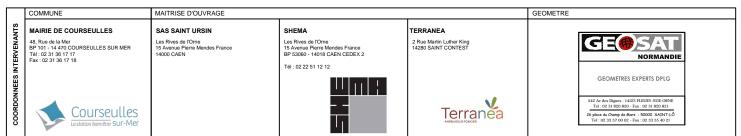


QUARTIER VERT À COURSEULLES-SUR-MER

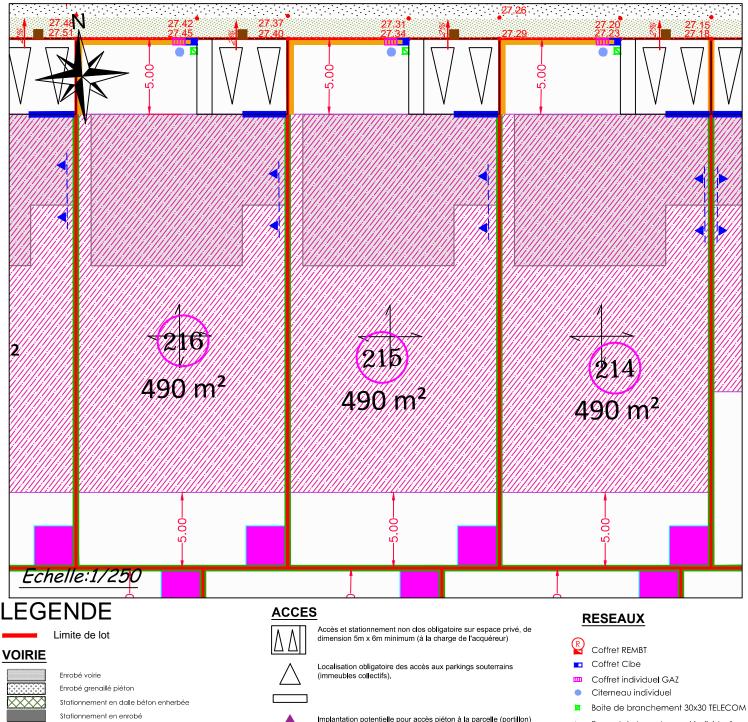


Lot n°215 - Superficie: 490 m² Surface de plancher: 140 m² Cadastre - Section ZB n°258





PLAN DES SERVITUDES



VOLUMES BÂTIS

Alignement obligatoire des façades (volume principal ou secondaire)

Emplacement obligatoire des abris de jardin

Orientation ligne de faîtage du volume principal

ANNEXES

Enrobé rouaissant entrée charretière

Sol en mulch sous le filet

Noue / espace vert creux

TYPOLOGIES DE CLÔTURES

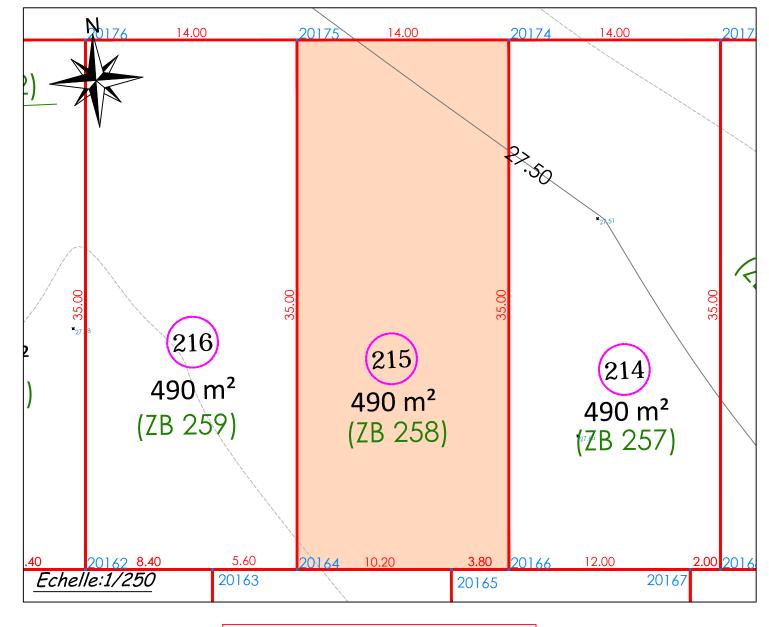
Stabilisé

Espace vert

- Les emplacements des coffrets, branchements et attentes et les natures de revêtement sont donnés à titre indicatif.
- L'aménageur se réserve le droit de modifier ces éléments pour toute raison d'ordre technique.
- En fonction des nécessités techniques de réalisation, des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan qui ne revêt, avant d'être annexé à l'acte authentique de vente, qu'un caractère informatif.

S:\Dossiers\dossiers 2015\151126 COURSEULLES SUR MER\DESSIN\151126.dwg

PLAN DE BORNAGE



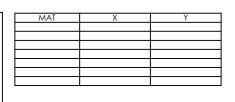
- Les surfaces et cotation ne seront définitives qu'après la publication du document d'arpentage

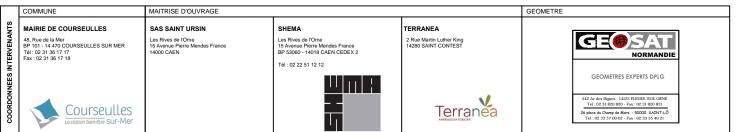
PLAN DE VENTE PROVISOIRE

Lot n°215

Superficie: 490 m²

Surface de plancher : 140 m² Cadastre - Section ZB n°258





- Regard de branchement individuel non carrossable Ø250
- Regard de branchement individuel

Candélabres

COTATION ALTIMETRIQUE

■32.22 Cotation terrain naturel avant travaux

•27.86 Cotation projet voirie

2% Pente projet voirie